

La croisade des auteurs ! George R.R. Martin, maître du Trône de Fer, et sauvage équipe d'écrivains en guerre contre OpenAI et son ChatGPT

George R.R. Martin, l'auteur de la saga “Game of Thrones”, et d'autres écrivains ont lancé des poursuites contre la start-up californienne OpenAI, qu'ils accusent d'avoir utilisé leurs œuvres pour créer ChatGPT au mépris de leurs droits d'auteur.

Dans la plainte déposée mardi 19 septembre auprès d'un tribunal fédéral à New York, George R.R. Martin et d'autres auteurs reprochent à l'entreprise de s'être servie de leurs livres “sans permission” pour entraîner son modèle de langage, la technologie d'intelligence artificielle (IA) à la base de ChatGPT, un logiciel capable de produire toutes sortes de textes sur simple requête en langage courant. “Au cœur de ces algorithmes se trouve le vol systématique à grande échelle”, assènent les avocats.

Parmi les plaignants de cette action en nom collectif se trouvent l'Authors Guild (organisation qui représente les auteurs) et plusieurs écrivains, dont George R.R. Martin et le romancier John Grisham. De nombreuses autres plaintes ont été déposées par des artistes, organisations et codeurs contre OpenAI et ses concurrents.

La question des droits d'auteur

Les modèles de langage “mettent en danger la capacité des auteurs de fiction à gagner leur vie, dans la mesure où ils permettent à n'importe qui de générer automatiquement et

gratuitement (ou à très bas prix) des textes pour lesquels ils devraient autrement payer des auteurs", argumentent les avocats dans la plainte du 19 septembre.

Ils font aussi valoir que les outils d'IA générative peuvent servir à produire des contenus dérivés, qui imitent le style des écrivains. "De manière injuste et perverse, (...) la copie délibérée (du travail) des plaignants transforme donc leurs œuvres en moteurs de leur propre destruction", assène la plainte. La guilde et les auteurs réclament l'interdiction de l'utilisation de livres protégés par des droits d'auteur pour former des modèles de langage "sans autorisation expresse", ainsi que des dommages et intérêts.

OpenAI déjà visé par d'autres plaintes

OpenAI n'a pas répondu à la sollicitation de l'AFP dans l'immédiat. L'entreprise a eu besoin de montagnes de textes trouvés en ligne pour former son modèle de langage, mais n'a jamais précisé exactement quels sites et écrits ont été utilisés. Propulsée

Source : www.francetvinfo.fr